



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fonds d'action sociale

Question écrite n° 30694

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les crédits affectés au Fonds d'action sociale (FAS). Il lui demande de lui indiquer pour chacune des années 1995, 1996, 1997 et 1998 le montant exact ainsi que l'origine des crédits publics affectés à ce fonds.

Texte de la réponse

Le Fonds d'action sociale pour les travailleurs immigrés et leurs familles (FAS) est un établissement public administratif régi par l'article L. 767-2 et les articles D. 767-1 à D. 767-27 du code de la sécurité sociale. Il a pour mission d'oeuvrer à l'intégration des immigrés et de leurs familles, en suscitant et accompagnant dans tous les domaines (logement, formation, éducation, santé, information, culture ...), les actions susceptibles d'y contribuer. A cette fin, il subventionne des organismes essentiellement associatifs, le plus souvent en partenariat avec d'autres acteurs publics. Jusqu'en 2001, ses ressources provenaient d'un prélèvement du Fonds national des prestations familiales (FNPF) pour un montant de 986 MF en 1999 et 2000. A compter de 2001, conformément aux engagements pris par le gouvernement lors de la conférence de la famille, une subvention de l'Etat s'est substituée aux prélèvements sur le FNPF. A cette subvention, s'ajoutent des remboursements du Fonds social européen (FSE), des ressources diverses et un prélèvement sur le fonds de roulement de l'établissement. L'évolution de ces ressources de 1995 à 2001 est détaillée dans le tableau ci-joint. Budget global du Fas (année 95 à 01) et origine des crédits publics

	ORIGINE DES CRÉDITS du FAS	1985	1996	1997	1998	1999	
C/741	Etat	0	0	0	0	0	
C/744	Collectivités publiques et organismes internationaux	913 000		717 000	2 236 000	1 324 000	
C/7411	Ministère des affaires sociales	0	100 000	0	0	0	

C/7418	Subventions d'exploitation (autres ministères)	0	100 000	0	0	0	
C/7571	Contribution des organismes assurant le versement des prestations familiales	1 065 000 000	965 000 000	965 000 000	965 000 000	986 000 000	
C/7573	Remboursement FSE	52 000 000	52 000 000	70 000 000	70 000 000	70 000 000	
	Divers	53 935 000	58 010 400	38 313 000	24 561 750	24 039 000	
	Prélèvement FDR	308 515 800	383 479 000	395 731 000	251 265 725	183 251 175	
Budget global du FAS							
		1 480 363 800	1 458 689 400	1 469 761 000	1 313 063 475	1 264 614 175	1

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)**Circonscription :** Vaucluse (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République**Type de question :** Question écrite**Numéro de la question :** 30694**Rubrique :** Étrangers**Ministère interrogé :** emploi et solidarité**Ministère attributaire :** emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 mai 1999, page 3232**Réponse publiée le :** 26 novembre 2001, page 6772